



Bulletin Officiel Département du Loiret

Directeur de publication : M. Marc GAUDET

ISSN : 0294-1317

N°04 – Tome 3 - DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

SESSION

Pages

- Séance du jeudi 10 au vendredi 11 décembre 2020 1 à 20

Session du jeudi 10 au vendredi 11 décembre 2020

Etaients Présents : M. GAUDET, Président du Conseil Départemental
Mme MARTIN, M. MALBO, Mme LECLERC, M. TOUCHARD, M. NERAUD, Mme BELLAIS,
M. BOURILLON, Mme GALZIN, Mme QUAIX, M. GRANDPIERRE, Vice-Présidents
Mme BAUDAT-SLIMANI, Mme BEAUDOIN, M. BOISSAY, M. BRAUX, M. BREFFY, M. CHAILLOU,
Mme CHANTEREAU, Mme CHAUVIERE, Mme CHERADAME, Mme COURROY, Mme DUBOIS,
M. DUPATY, Mme FLEURY, Mme GABORIT, M. GEFFROY, M. GUDIN, M. GUERIN, M. IMBAULT,
Mme KERRIEN, Mme LABADIE, Mme LANSON, M. LECHAUVE, Mme LORME, Mme MELZASSARD,
M. RIGLET, M. SAURY, Mme SERRANO, M. SOLER, M. VACHER, Membres.

Absents excusés : Mme MANCEAU.

Vœu proposé par Monsieur Thierry SOLER sur le déploiement de la technologie de télécommunication 5G..... 1

COMMISSION DES BATIMENTS DES ROUTES, CANAUX ET DEPLACEMENTS

- A 01- Service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente - Renouvellement du contrat de concession..... 2
- A 02 - Développement des énergies renouvelables - Etude de deux projets d'installations photovoltaïques sur des emprises foncières départementales à Saint-Cyr-en-Val et à Châteauneuf-sur-Loire et d'une stratégie de valorisation foncière par le développement des énergies renouvelables..... 3
- A 03 - Déviation RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel – Indemnisation..... 3
- A 04 - RD 6 - Dégâts aux cultures sur Chevilly - Protocole d'accord transactionnel..... 4
- A 05 - Proposition de désaffectation des biens composant l'ancien collège Jean Rostand à Orléans..... 4
- A 06 - Rapport des décisions du Président en vertu de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du Conseil Départemental au Président..... 5

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION

- B 01 - Le Département soutient la citoyenneté et la cohésion sociale sur les territoires (domaine de l'emploi)..... 5
- B 02 - Mise en œuvre du partenariat du Département avec Pôle emploi dans le cadre de l'approche globale des publics en difficulté pour la période 2021-2022..... 6
- B 03 - Mise en œuvre des contrats aidés pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2021 dans le département du Loiret..... 7

B 04 - Accompagnement du projet « Les voies romaines » - Maillage de lieux « havre » ou tiers lieux ruraux pour le développement écologique, économique et social du nord Loiret.....	8
---	---

COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP

C 01 – Transformation des modalités d'accueil en urgence des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.....	9
C 02 - Convention pluriannuelle 2020-2024 entre la CNSA et le Département.....	9
C 03 - Complément de dotation par subvention dans le cadre du plan Loiret Bien Vieillir auprès de l'EHPAD du Centre Hospitalier Pierre DEZARNAULDS de Gien.....	10

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

D 01 - Soutien financier 2020 aux investissements productifs dans le secteur agricole - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (sous-mesure du Programme de Développement Rural - Type d'opération 4.1).....	10
D 02 - Mobilisation du Département en faveur des territoires (volet 2) - Contrats départementaux de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (CCCFG) et de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO).....	13
D 03 - Cohésion et solidarité territoriale : convention de partenariat Petites villes de demain entre l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et les six Départements.....	14
D 04 - Le Département s'engage en faveur du développement touristique de "Loiret au fil de l'Eau" : appel à projets pour la valorisation du camping de l'Etang de la Vallée à Combreux.....	14
D 05 - Le Département se mobilise en faveur de l'attractivité touristique du Loiret : partenariat pour la valorisation de la Route européenne de d'Artagnan.....	15
D 06 - Cap Loiret : proposition de convention de partenariat avec EDF dans le cadre du projet d'accompagnement des collectivités du Loiret pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés lors des travaux de rénovation engagés par les collectivités du Département.....	15
D 07 - Avenant n°5 à la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communication électronique à Très Haut Débit du Département du Loiret (projet Lysséo).....	16
D 08 - Le Département contribue à la Dynamique artistique - Prix Départemental des-Métiers d'Art 2020.....	16

COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SERVICES SUPPORTS

F 01 - Piloter la stratégie budgétaire - Projet de décision modificative n°3 pour 2020 - Relance Départementale.....	17
F 02 - Rapport d'orientations budgétaires 2021.....	17
F 03 - Piloter la stratégie budgétaire (politique G04) - approbation de nouvelles durées d'amortissement.....	17
F 04 - Rapport 2020 et plan d'actions de l'Egalité Professionnelle Femmes-Hommes au sein du Département du Loiret.....	18
F 05 - Une politique de relations humaines maîtrisée en faveur de la formation, de la reconnaissance des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail (politique G05) : tableau des effectifs.....	18
F 06 - Gestion de crise du Canal d'Orléans : complément à la délibération n°F08 du 18 juin 2020.....	18
F 07 - Rapport d'activité des services de l'Etat en 2019.....	19
F 08 - Approbation d'une transaction au profit de l'exploitant du camping de l'Etang de la Vallée à Combreaux.....	19
F 09 - Versement d'une prime exceptionnelle au personnel de la Maison de l'Enfance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19.....	20

VŒU PROPOSE PAR MONSIEUR THIERRY SOLER SUR LE DEPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE DE TELECOMMUNICATION 5G

Article unique : Le vœu relatif au « déploiement de la technologie de télécommunication 5G » ci-annexé, est rejeté par 29 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

Considérant que :

- Le gouvernement a procédé de façon précipitée à la mise aux enchères de fréquences de la 5G et permis le démarrage du déploiement des antennes relais. Cela n'a donné lieu à aucun débat démocratique alors qu'il s'agit d'un enjeu important pour toute la société.
- Cette technologie nouvelle suscite de fortes inquiétudes et des incompréhensions, y compris de façon irrationnelle.
- Les résultats de l'étude d'évaluation des risques sanitaires liés à l'exposition des populations aux ondes, menée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) seront connus au premier trimestre 2021.
- Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les nouveaux usages du numérique pourraient doubler, d'ici 2025, l'empreinte carbone de ce secteur, avec une émission de gaz à effet de serre massive en raison des besoins énergétiques ainsi que l'exploitation et la consommation de ressources rares.
- La 5G n'est pas compatible avec les stipulations de l'Accord de Paris qui a conclu la Conférence des parties sur le climat en 2015.
- La convention citoyenne sur le climat a d'ailleurs conclu ses travaux en proposant un moratoire sur le déploiement de la 5G.
- La 5G risque d'accentuer les fractures sociales et territoriales dans le domaine numérique alors que nombre de Loirétains n'ont pas encore accès à la 4G ou même la 3G.
- La multiplication des objets connectés proposés en parallèle de la communication 5G accentue le risque d'accaparement des données personnelles de la population qui serait peu avertie voire prise au piège d'une offre commerciale ne laissant pas le choix. Cela rendrait nos administrés encore plus dépendants de multinationales peu scrupuleuses et hégémoniques qui desservent l'économie de proximité défendue par le Département.

Le conseil départemental du Loiret :

- est favorable à un moratoire immédiat sur le déploiement de la 5 G sur le territoire départemental ;
- souhaite l'organisation d'un débat public portant sur l'opportunité de cette technologie et, le cas échéant sur son encadrement sur les questions sanitaires, environnementales et démocratiques.

COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES, CANAUX ET DEPLACEMENTS

A 01 - Service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente - Renouvellement du contrat de concession

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 39 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : Il est décidé d'approuver le nouveau contrat de concession, avec ENEDIS et EDF, pour une durée de 30 ans, du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, tel qu'il est annexé à la présente délibération, constitué d'une convention de concession, d'un cahier des charges et de huit annexes au cahier des charges.

Article 3 : Il est décidé d'approuver les 6 conventions attenantes au nouveau contrat de concession, respectivement relatives à :

- l'intégration dans l'environnement des ouvrages du réseau concédé (article 8 du cahier des charges de la concession),
- la cartographie à moyenne échelle des ouvrages du réseau concédé,
- la cartographie à grande échelle des ouvrages du réseau concédé,
- la coordination des travaux sur le réseau concédé,
- la mise en œuvre de la transition énergétique,
- l'information du Département en cas de coupure de l'alimentation en électricité de ses propres sites.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention de concession, le cahier des charges et les huit annexes au cahier des charges, ainsi que les 6 conventions attenantes.

A 02 - Développement des énergies renouvelables - Etude de deux projets d'installations photovoltaïques sur des emprises foncières départementales à Saint-Cyr-en-Val et à Châteauneuf-sur-Loire et d'une stratégie de valorisation foncière par le développement des énergies renouvelables

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 37 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver le projet de feuille de route pour le développement des énergies renouvelables sur les propriétés foncières départementales consistant d'une part, à étudier la faisabilité d'installations photovoltaïques sur deux emprises foncières situées à Châteauneuf-sur-Loire (aire de covoiturage) et à Saint-Cyr-en-Val (autour de la ferme des Saint-Pères), et d'autre part, à élaborer une stratégie de valorisation du patrimoine foncier départemental par le développement de l'énergie photovoltaïque.

Article 3 : Il est décidé de prendre acte du lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider le Département à pré-qualifier le potentiel photovoltaïque de l'emprise située à Saint-Cyr-en-Val, et à définir des scénarios de valorisation de cette emprise. La dépense correspondante, d'un montant estimé à 30 000 € TTC, est imputée sur l'opération 2018-0352.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de la délibération.

A 03 - Déviation RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel - Indemnisation

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 37 voix pour et 1 voix contre.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention de dommages de travaux publics ci-annexée à passer avec la société LD Végétal ROBICHON, SIREN 833 962 681, dont le siège social se situe 2301 route de Jargeau à Sandillon (45640), visant à l'indemniser du coût des études de sols à réaliser dans le cadre de la reconstruction d'un hangar sur la commune de Sandillon, pour un montant de 4 056 € TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur l'opération DEV Jargeau (père n°1999-00561 et fille n°2003-0009).

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de la délibération.

A 04 - RD 6 - Dégâts aux cultures sur Chevilly - Protocole d'accord transactionnel

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 36 voix pour et 2 abstentions.

Article 2 : Il est décidé d'indemniser, par le biais d'un protocole d'accord transactionnel, M. Humberto DE ALMEIDA, exploitant agricole, demeurant 114 rue de Paris - 45520 Chevilly, pour les dégâts occasionnés à ses cultures par des lapins provenant des propriétés départementales, pour la saison culturale 2016 - 2017, sur la commune de Chevilly, pour un montant de 3 700 € au titre de la réparation du préjudice, décomposée comme suit :

- préjudice subi : 2 297 €,
- intérêts majorés dus : 327 € ($[2\ 297 \times (650/365)] \times 8 \%$) soit 650 jours de retard à compter du dépôt de la requête à l'arrêt des comptes (fixé au 6 novembre 2020),
- frais de procédure : 1 076 €.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer tous actes et tous documents correspondant à la présente délibération, dont le protocole d'accord transactionnel ci-joint dont les termes sont adoptés.

Article 4 : Il est décidé d'imputer la dépense sur la clé D 24361, nature 6227 action G0702201 du budget départemental.

A 05 - Proposition de désaffectation des biens composant l'ancien collège Jean Rostand à Orléans

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 38 voix pour.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est habilité à demander à Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, de prononcer la désaffectation des biens mobiliers et immobiliers composant l'ancien collège Jean Rostand à Orléans, y compris les 4 logements de fonction, sis 18 rue du Nécotin et 99 avenue de la Marne à Orléans.

A 06 - Rapport des décisions du Président en vertu de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du Conseil Départemental au Président

Article unique : Il est pris acte des décisions prises en vertu de la délégation de compétences donnée par l'Assemblée départementale à Monsieur le Président du Conseil Départemental le 2 avril 2015 en matière de louage de chose et de mises à disposition d'espaces et de locaux pour le compte de tiers ou de prise à bail au profit du Département, telles qu'annexées à la présente délibération.

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION

B 01 - Le Département soutient la citoyenneté et la cohésion sociale sur les territoires (domaine de l'emploi)

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer pour l'année 2020, au titre des crédits « actions subventionnées RSA », la subvention suivante qui sera octroyée selon la modalité de versement F2 (80 % - 20 %) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier :

Thème / sous thème	Structure	Intitulé de l'action	Objectifs 2020 retenus	Subvention 2020 décidée
Mobilité	RESPIRE	Vélo-école itinérante	Formation à l'apprentissage du vélo de 10 à 18 personnes en insertion (dont 70 % de bénéficiaires du RSA), sur 13 séances de 1h30 (soit 19h30 par bénéficiaire), comprenant la réalisation de 195 à 351 heures d'accompagnement collectif.	4 700 €

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget départemental 2020, de la manière suivante :

Thème de la demande de subvention	Clé d'imputation	Chapitre	Nature	Fonction	Action	Montant décidé
Actions subventionnées RSA - Mobilité	D24686	017	6574	564	B0305102	4 700 €

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention correspondante à la décision prise dans le cadre de la présente délibération, sur la base du modèle de convention type adopté par le Conseil Général lors de sa Session du 9 au 12 décembre 2008 (délibération n°C02).

B 02 - Mise en œuvre du partenariat du Département avec Pôle emploi dans le cadre de l'approche globale des publics en difficulté pour la période 2021-2022

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Les termes de la convention de coopération entre le Département du Loiret et Pôle emploi pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels sont adoptés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

B 03 - Mise en œuvre des contrats aidés pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2021 dans le département du Loiret

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Les termes des conventions, des avenants, ainsi que leurs annexes, joints à la présente délibération sont approuvés. Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer ces documents.

Article 3 : Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes au titre du cofinancement de l'aide au poste des ACI pour 2021 et Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions, les avenants et les CERFA correspondants :

- 48 142,08 € à Aabraysie Développement pour 2021,
- 54 159,84 € à ADS 45 pour 2021,
- 132 390,72 € à APAGEH pour 2021,
- 30 088,80 € à Le Lieu Multiple pour 2021,
- 42 124,32 € à ASER pour 2021,
- 60 177,60 € à FAP Icare pour 2021,
- 132 390,72 € aux Jardins de la Voie Romaine pour 2021,
- 204 603,84 € à Le Tremplin pour 2021,
- 48 142,08 € à Les Ateliers LigéteRiens pour 2021,
- 24 071,04 € à Respire pour 2021,
- 96 284,16 € aux Restaurants du Cœur du Loiret pour 2021,
- 102 301,92 € à SOLEMBIO pour 2021,
- 54 159,84 € à Val Espoir pour 2021,
- 24 071,04 € à AMIDON 45 pour 2021,
- 48 142,08 € à Fratercité pour 2021,
- 84 248,64 € à Orléans Insertion Emploi pour 2021,
- 12 035,52 € à La Ressource AAA pour 2021.

Article 4 : Les dépenses liées au cofinancement des CDDI, des PEC/CUI-CAE ainsi qu'à la rémunération de l'ASP pour la gestion du versement de l'aide départementale liée aux contrats aidés pour un montant total de 1 363 839,26 €, seront imputées de la façon suivante sur le budget départemental 2021 :

- ✓ chapitre 017 – nature 65661 – fonction 564 – action B0305101 (PEC/CUI-CAE et CDDI),
- ✓ chapitre 017 – nature 611 – fonction 564 – action B0305101 (frais de gestion ASP).

B 04 - Accompagnement du projet « Les voies romaines » - Maillage de lieux « havre » ou tiers lieux ruraux pour le développement écologique, économique et social du nord Loiret

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'accorder un soutien financier au démarrage du projet de création de tiers lieux porté par l'association les Jardins de la voie romaine par le versement d'une subvention d'un montant de 170 000 € pour l'année 2021. La subvention sera octroyée selon la modalité de versement F1 (versement unique) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 3 : La dépense d'un montant de 170 000 €, sera imputée sur le budget départemental 2021 de la manière suivante : chapitre 17 - fonction 564 - nature 6574 - action B0305102 - Actions subventionnées RSA (sous réserve du vote du budget 2021).

Article 4 : Les termes de la convention de partenariat pour l'année 2021 à intervenir avec l'association les Jardins de la voie romaine relative à l'aide à la création et au développement de projets d'insertion socio-professionnelle et de développement du territoire telle qu'annexée à la présente délibération sont approuvés.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention approuvée à l'article 4 de la présente délibération.

COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP

C 01 - Transformation des modalités d'accueil en urgence des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'adopter les orientations suivantes :

- l'ouverture d'une antenne de la Maison Départementale de l'Enfance près de Montargis (Amilly) au sein de la Villa Rolland ;
- la création d'un service d'évaluation et d'orientation au sein de la Maison Départementale de l'Enfance ;
- la diversification des modalités de prise en charge avec :
 - le déploiement et le renforcement du réseau d'assistants familiaux d'urgence déjà existant ;
 - la réorganisation de ces modalités concernant les adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, centrée davantage sur la politique du Département en faveur de l'accès à l'autonomie des jeunes, tels que les dispositifs DELAI et PARI et permettre également de favoriser les orientations des jeunes vers les structures disposant d'ores et déjà d'infrastructures spécialisées en ce domaine (Le Mouteau, MVE Amilly).

Article 3 : Il est décidé de valider la création de 45 postes afin de mettre en œuvre les orientations adoptées par l'assemblée délibérante listées à l'article 2.

C 02 - Convention pluriannuelle 2020-2024 entre la CNSA et le Département

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Les termes de la convention pluriannuelle 2021-2024 entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Département sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention 2021-2024 avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Article 4 : Le Département subordonnera dans ce cadre la signature d'ici le 31 décembre 2021 de la feuille de route stratégique et opérationnelle correspondante à la production des éléments financiers sollicités qui lui permettront d'élaborer une trajectoire financière.

C 03 - Complément de dotation par subvention dans le cadre du plan Loiret Bien Vieillir auprès de l'EHPAD du Centre Hospitalier Pierre DEZARNAULDS de Gien

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 250 000 € au Centre Hospitalier Pierre DEZARNAULDS de Gien.

Article 3 : La dépense correspondante est affectée sur l'autorisation de programme 16-B0101105-APDPRPS et est imputée sur les crédits ouverts au budget 2020 - fonction 538 - nature 2041782, avec la modalité de versement I1, conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier départemental.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention correspondante à la décision prise dans le cadre de la présente délibération, sur la base du modèle de convention type adopté lors de la Commission permanente du 25 mai 2018 (n°C06).

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

D 01 - Soutien financier 2020 aux investissements productifs dans le secteur agricole - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (sous-mesure du Programme de Développement Rural - Type d'opération 4.1)

Article 1 : Le rapport est adopté avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer les subventions départementales suivantes conformément à la répartition figurant dans les tableaux ci-dessous :

Porteurs de projets	Canton	Type d'exploitation	Libellé Investissement	Montant total projet	Assiette éligible	Taux aide	Montant aide Département	Montant aide FEADER
SARL FERME DE LA BOURGOGNERIE JA : non / Agri Blo : non	Meung-sur-Loire	Porc engraissement	Rénovation bâtiment porcins	115 182,87 €	115 182,87 €	40%	23 036,57 €	23 036,57 €
EARL FERME DE COURTIGIS JA : oui / Agri Blo : non	Lorris	Poulets de chair	Rénovation poulailler	50 845,55 €	50 845,55 €	50%	12 711,39 €	12 711,39 €
EARL aux légumes célestes JA : non / Agri Blo : oui	Saint-Jean-le-Blanc	Maralchage	Serre multi-chapelle + bineuse	122 810,15 €	90 000,00 €	50%	22 500,00 €	22 500,00 €
EARL CHAMP BARNAULT JA : non / Agri Blo : non	Lorris	Poulets de chair	Poulailler	139 718,95 €	130 000,00 €	40%	26 000,00 €	26 000,00 €
EARL FERME DU POIRIER JA : non / Agri Blo : oui	Sully-sur-Loire	Ovin viande	Clôture exploitation et rénovation stabulation		90 000,00 €	40%	18 000,00 €	18 000,00 €
EARL LA HYARDE JA : non / Agri Blo : non	Lorris	Poulets de chair	Construction et aménagement d'un bâtiment volailles	447 425,00 €	130 000,00 €	40%	26 000,00 €	26 000,00 €
CUMA DE BUCY LE ROI JA : non / Agri Blo : oui	Meung-sur-Loire	Polyculture	Bineuse avec guidage + herse étrille 12 m	75 525,00 €	75 525,00 €	45%	16 993,13 €	16 993,13 €
BEAUDENON Julien JA : non / Agri Blo : non	Courtenay	Ovin viande	Tunnel et aménagements pour ovins	51 035,78 €	46 866,28 €	30%	7 029,94 €	7 029,94 €
HUGUET Constance JA : non / Agri Blo : non	Lorris	Bovins viande engraisseur	Rénovation bâtiment bovin viande label rouge + GPS tracteur	46 801,38 €	36 433,38 €	40%	7 286,68 €	7 286,68 €
CUMA DU SANITAS JA : non / Agri Blo : oui	Pithiviers	Polyculture	Prototypes éolimeuse automotrice et prototype récolteuse	113 495,00 €	113 495,00 €	45%	25 536,38 €	25 536,38 €
DOIN Sébastien JA : non / Agri Blo : non	Courtenay	Bovins lait et viande	Bâtiment stabulation bovin label rouge + GPS	83 840,99 €	16 096,99 €	40%	3 219,40 €	3 219,40 €
EARL DU CORMIER JA : non / Agri Blo : non	Courtenay	Bovins viande engraisseur	Construction d'un bâtiment « bovin viande et achat d'un GPS	115 636,41 €	90 000,00 €	55%	24 750,00 €	24 750,00 €
MET Antoine JA : oui / Agri Blo : non	Malesherbes	Fleurs et horticultures diverse	Serre multi-chapelles + silo stockage eau	104 000,00 €	90 000,00 €	40%	18 000,00 €	18 000,00 €
GAEC DES DOUCETS JA : non / Agri Blo : non	Glen	Bovins lait	Robot de traite	140 000,00 €	90 000,00 €	20%	9 000,00 €	9 000,00 €
SARL CHAMP DONNE JA : non / Agri Blo : non	Courtenay	Légumes frais de plein champ	4 chariots automoteurs électriques	17 813,00 €	17 813,00 €	40%	3 562,60 €	3 562,60 €
CUMA DE PIERREFITTE ES BOIS JA : non / Agri Blo : non	Glen	Grandes cultures et herbivores	semoir semis sous couvert / semis direct	129 000,00 €	120 147,40 €	45%	27 033,17 €	27 033,17 €
CUMA DE BEL EBAT JA : non / Agri Blo : non	Pithiviers	Polyculture	broyeur	33 000,00 €	33 000,00 €	45%	7 425,00 €	7 425,00 €

Porteurs de projets	Canton	Type d'exploitation	Libellé Investissement	Montant total projet	Assiette éligible	Taux aide	Montant aide Département	Montant aide FEADER
CUMA DE TAVERS JA : non / Agri Blo : non	Beaugency	Polyculture	interface de guidage pour bineuse	27 500,00 €	26 220,00 €	45%	5 899,50 €	5 899,50 €
CUMA DE BEAUNE LA ROLANDE JA : non / Agri Blo : non	Malesherbes	Polyculture	broyeurs	65 510,00 €	33 390,35 €	45%	7 512,83 €	7 512,83 €
CUMA DE VITRY AUX LOGES JA : non / Agri Blo : non	Châteauneuf-sur-Loire	Polyculture	semoir sous couvert Double trémie	123 520,00 €	123 520,00 €	45%	27 792,00 €	27 792,00 €
CUMA DE L'EPI JA : non / Agri Blo : non	Malesherbes	Polyculture	semoir monograine	26 500,00 €	26 500,00 €	45%	5 962,50 €	5 962,50 €
CUMA DES TROIS MOULINS JA : non / Agri Blo : non	Pithiviers	Polyculture	broyeur grande largeur et 2 néo-déchaumeur	115 500,00 €	115 500,00 €	45%	25 987,50 €	25 987,50 €
CUMA de TEILLAY SAINT BENOIT JA : non / Agri Blo : non	Pithiviers	Polyculture	2 néo-déchaumeurs	63 150,00 €	63 150,00 €	45%	14 208,75 €	14 208,75 €
CUMA DU GIENNOIS JA : non / Agri Blo : non	Glen	Polyélevage orientation herbivore	Enseuse	287 500,00 €	200 000,00 €	35%	35 000,00 €	35 000,00 €
CUMA des LOGES JA : non / Agri Blo : non	Châteauneuf-sur-Loire	Polyélevage orientation herbivore	Presse à balles carrées	69 000,00 €	69 000,00 €	35%	12 075,00 €	12 075,00 €
CUMA DES MAROIS JA : non / Agri Blo : non	Sully-sur-Loire	Polyculture	achat d'un néo-déchaumeur pour semis et destruction de couverts	21 723,50 €	21 723,50 €	45%	4 887,79 €	4 887,79 €
EARL BILAGRI JA : non / Agri Blo : non	Lorris	Céréales et plantes sarclées	4 chariots automoteurs électriques	17 813,00 €	17 813,00 €	40%	3 562,60 €	3 562,60 €
GAEC DE LA CLINERIE JA : non / Agri Blo : non	Glen	Porc engraissement	Rénovation bâtiment engraissement porcs	90 694,33 €	90 000,00 €	40%	18 000,00 €	18 000,00 €
CUMA de ISDES JA : non / Agri Blo : non	Sully-sur-Loire	Grandes cultures et herbivores	presse à balles rondes	47 840,00 €	47 840,00 €	35%	8 372,00 €	8 372,00 €
CUMA DE CHICAMOUR JA : non / Agri Blo : non	Châteauneuf-sur-Loire	Polyélevage orientation herbivore	épandeur à fumier	39 500,00 €	39 500,00 €	45%	8 887,50 €	8 887,50 €
CUMA DES QUATRE RIVIERES JA : non / Agri Blo : non	Lorris	Bovins viande engraisseur	Enseuse	307 521,50 €	200 000,00 €	35%	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL AIDE DEPARTEMENTALE "Investissements productifs secteur agricole" - AAP 2020 (31 dossiers)							491 232,21 €	491 232,21 €

Article 3 : Il est décidé d'affecter l'opération 2020-03084 d'un montant total de 491 232,21 € sur l'autorisation de programme 20-E0101106-APDPRAS du budget départemental 2020 (dossier ASP).

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions attributives d'aide financière afférentes aux dossiers votés.

D 02 - Mobilisation du Département en faveur des territoires (volet 2) - Contrats départementaux de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (CCCFG) et de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO)

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'accorder une prorogation de délai d'un an pour commencer les travaux d'un stand de tir à Amilly, à la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants de l'AME et à l'avenant n°1 au contrat.

Article 3 : Il est décidé de retirer du contrat départemental de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), quatre projets (aménagement des campings à Cepoy et Montargis - entrée Ouest Platteville à Villemandeur - extension des 2 aires d'accueil des gens du voyage à Amilly et Villemandeur - aménagement de la plaine du Château Blanc à Villemandeur), inscrits au contrat départemental de soutien aux projets structurants de l'AME et à l'avenant n°1 au contrat.

Article 4 : Il est décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 320 000 € à la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) pour le carrefour du Gros Moulin à Amilly, projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants de l'AME et à l'avenant n°1 au contrat, avec la modalité de versement I3 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 5 : Il est décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 56 811 € à la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) pour la remise en état des locaux sinistrés de la base nautique à Cepoy, projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants de l'AME et à l'avenant n°1 au contrat, avec la modalité de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 6 : Il est décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 80 000 € à la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) pour la réfection d'une partie de la rue de l'Huilerie à Saint-Maurice-sur-Fessard, projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants de l'AME et à l'avenant n°1 au contrat, avec la modalité de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 7 : Il est décidé d'attribuer une subvention de 591 750 € à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (CCCFG) pour la réhabilitation de l'école de Ladon, projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, avec la modalité de versement I3 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 8 : Il est décidé d'accorder une prorogation de délai d'un an pour commencer les travaux de la création d'une micro crèche à Bazoches-sur-le-Betz, à la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO), projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants de la 3CBO.

Article 9 : Il est décidé d'affecter les opérations correspondantes 2019-00634, 2017-03428, 2019-00646 et 2020-03142 sur l'autorisation de programme 16-G0402101-APDPRPS du budget départemental 2020.

D 03 - Cohésion et solidarité territoriale : convention de partenariat Petites villes de demain entre l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et les six Départements

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention régionale de mise en œuvre du programme Petites villes de demain, avec l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et les Conseils Départementaux, visant à accompagner les petites villes de moins de 20 000 habitants fragilisées par différentes formes de dévitalisation alors même qu'elles exercent des fonctions de centralité essentielles à la cohésion des territoires telle qu'annexée à la présente délibération dont les termes sont adoptés.

D 04 - Le Département s'engage en faveur du développement touristique de "Loiret au fil de l'Eau" : appel à projets pour la valorisation du camping de l'Etang de la Vallée à Combreaux

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 37 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de lancer un appel à projets visant à identifier un opérateur qui développerait, pour le camping de l'Etang de la Vallée, une activité touristique qu'il lui appartiendra de définir et qui devra notamment être compatible avec les valeurs de l'écotourisme et du slow-tourisme.

Article 3 : Il est décidé d'approuver le contenu du cahier des charges de l'appel à projets ci-annexé.

Article 4 : Il est décidé de diffuser l'appel à projets à l'échelle nationale (presse spécialisée, sites institutionnels, etc.).

D 05 - Le Département se mobilise en faveur de l'attractivité touristique du Loiret : partenariat pour la valorisation de la Route européenne de d'Artagnan

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 36 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de constater l'intérêt touristique de la Route européenne de d'Artagnan pour le Département du Loiret.

Article 3 : Il est décidé d'approuver le principe d'inscription de l'ensemble de l'itinéraire Route européenne de d'Artagnan au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) compte tenu de son intérêt touristique, sous réserve de l'accord des Communes traversées.

D 06 - Cap Loiret : proposition de convention de partenariat avec EDF dans le cadre du projet d'accompagnement des collectivités du Loiret pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés lors des travaux de rénovation engagés par les collectivités du Département

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 35 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Département du Loiret et EDF relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie générés par les collectivités du territoire pour l'année 2021 dans le cadre des missions d'ingénierie de Cap Loiret, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à signer cette convention.

D 07 - Avenant n°5 à la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communication électronique à Très Haut Débit du Département du Loiret (projet Lysséo)

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 35 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de l'avenant n°5 à la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communication électronique à Très Haut Débit du Département du Loiret (projet Lysséo) et ses annexes tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer cet avenant.

Article 4 : Il est pris acte que l'entrée en vigueur de cet avenant mobilisera 532 319,68 € de crédits supplémentaires, pour l'essentiel dès 2021, sur l'opération 2010-01307 – D23597.

D 08 - Le Département contribue à la Dynamique artistique - Prix Départemental des-Métiers d'Art 2020

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 36 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer un prix de 1 500 € à Madame Florence CARLY lauréate du Prix Départemental des Métiers d'Art 2020.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le chapitre 67, nature 6713, action C-01-03-306 « Contribuer à la dynamique artistique du Département ». Cette dotation fera l'objet d'un unique versement (code F1) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SERVICES SUPPORTS

F 01 - Piloter la stratégie budgétaire - Projet de décision modificative n°3 pour 2020 - Relance Départementale

Délibération multiple n°1

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 40 voix pour et 1 voix contre.

Article 2 : La décision modificative n°3 pour 2020 est adoptée et s'équilibre à la somme de 4 915 000 €.

Délibération multiple n°2

Article unique : Il est pris acte de l'utilisation des comptes de dépenses imprévues

F 02 - Rapport d'orientations budgétaires 2021

Article unique : Il est pris acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021, suite à la présentation de la synthèse jointe en annexe.

F 03 - Piloter la stratégie budgétaire (politique G04) - approbation de nouvelles durées d'amortissement

Article 1 : Le rapport est adopté avec 36 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

- 2153 - Réseaux divers : 40 ans ;
 - 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques : 15 ans.
-

F 04 - Rapport 2020 et plan d'actions de l'Egalité Professionnelle Femmes-Hommes au sein du Département du Loiret

Article unique : Il est pris acte des éléments du rapport de situation comparé et du plan d'actions Egalité Professionnelle Femme-Hommes 2021/2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

F 05 - Une politique de relations humaines maîtrisée en faveur de la formation, de la reconnaissance des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail (politique G05) : tableau des effectifs

Article 1 : Le rapport est adopté avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé la suppression d' :

- un poste de Technicien territorial au sein de la Direction des Bâtiments, Canaux et Environnement.

Article 3 : Il est décidé la création d' :

- un poste d'Ingénieur territorial au sein de la Direction des Bâtiments, Canaux et Environnement.
-

F 06 - Gestion de crise du Canal d'Orléans : complément à la délibération n°F08 du 18 juin 2020

Article 1 : Le rapport est adopté avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est autorisé, dans les conditions fixées par la délibération F08 du 18 juin 2020, les astreintes et interventions en cas de notification de pré crise ou de crise pour le Canal d'Orléans pour les agents occupant les fonctions de chargé de mission hydraulique/hydrologie.

F 07 - Rapport d'activité des services de l'Etat en 2019

Article unique : Il est pris acte de la communication du rapport d'activité des services de l'Etat au titre de l'année 2019.

F 08 - Approbation d'une transaction au profit de l'exploitant du camping de l'Etang de la Vallée à Combreux

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 37 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver le protocole transactionnel, tel qu'annexé à la présente délibération, contenant l'indemnisation de la Société DB2SAV, sise 180 route de la Vallée à Combreux (45330), société par actions simplifiée, SIRET Orléans n°810-935-643 00017, pour un montant arrondi de 149 000 € outre l'abandon de créance des loyers 2020 pour 12 000 €.

Article 3 : Il est pris acte de ce que le protocole signé vaut renonciation de part et d'autre à toute action et recours né ou à naître, chaque partie reconnaissant être définitivement remplie de ses droits.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer le protocole transactionnel ainsi que toute pièce et acte nécessaire à la mise en œuvre du protocole.

Les crédits liés à cette opération seront proposés en Session budgétaire de janvier 2021.

F 09 - Versement d'une prime exceptionnelle au personnel de la Maison de l'Enfance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Article 1 : Le rapport est adopté avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est attribué une prime exceptionnelle dans le cadre d'une enveloppe calculée sur la base de 500 € par agent présent entre le 15 mars et le 11 mai 2020 au sein de la Maison de l'Enfance (hors agents vacataires), est répartie selon un coefficient déterminé par :

- le temps de présence au sein de la Maison de l'Enfance sur la période du 15 mars au 11 mai 2020 ;
- les absences (notamment pour maladies, congés maternité ou paternité et autorisations spéciales d'absence) sur la période du 15 mars au 11 mai 2020.

Article 3 : Cette dépense est imputée sur le chapitre 012, nature 64131 et 641188 du budget annexe de la Maison de l'Enfance.

Les actes administratifs publiés
dans ce recueil peuvent être consultés
à l'Hôtel du Département
15, rue Eugène Vignat – 45000 ORLEANS